

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°01 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La motion « Principes et valeurs de l'Université ».**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 24

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université



Yvan AUGUET

PJ : motion susmentionnée

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°02 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) notamment ses articles 175, 176 et 177 ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 du ministère des finances et des comptes publics relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2023/15-12 n°06 du 15 décembre 2023 relative au budget initial 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le budget rectificatif n°1 – Exercice 2024**

Article 1 : Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 928 ETPT, dont 769 ETPT sous plafond et 159 ETPT hors plafond
- 95.721.562 € d'autorisations d'engagement dont
 - 70.346.323 € de personnel
 - 16.815.025 € de fonctionnement et intervention
 - 8.560.214 € d'investissement
- 97.991.162 € de crédits de paiement dont
 - 70.346.323 € de personnel
 - 17.801.006 € de fonctionnement
 - 9.843.833€ d'investissement
- 89.472.642 € de prévisions de recettes
- -8.518.520 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

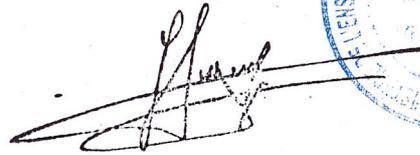
- -8.940.311 € de variation de trésorerie
- -3.030.327 € de résultat patrimonial
- -1.401.976 € d'insuffisance d'autofinancement
- -4.890.634 € de variation de fonds de roulement

Membres composant le conseil : 32
Membres en exercice : 32
Membres présents ou représentés : 24
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrage valablement exprimé : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024.

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET

PJ : Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale

CPI : DAF / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°03 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à la majorité :

➤ Les expérimentations de l'UPVD courant 2024-2025

L'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) a accepté d'intégrer la liste des neuf établissements expérimentateurs dont la mission est de participer à la réflexion ouverte par le ministère, dans l'objectif d'améliorer l'organisation et le fonctionnement des universités.

L'UPVD souhaite, à l'issue de plusieurs mois d'échanges et de réflexions, proposer à travers cette expérimentation des dispositifs novateurs au service de son projet, dans le respect des principes régissant les universités.

L'UPVD, par sa dimension humaine et son ancrage territorial, porte en soi l'universalité des établissements similaires. Il est apparu opportun que les universités qui nous ressemblent soient représentées et que leurs voix soient entendues afin que leur rôle sur leurs territoires et leur capacité à exercer leurs missions soient renforcés. Les choix portés par l'UPVD, les priorisations et le calendrier sont guidés par la faculté de l'établissement à les soutenir, en accord avec son projet et sa stratégie politiques. Les choix effectués par l'UPVD, dans une trajectoire d'amélioration continue, sont en cohérence avec son contrat d'établissement et son contrat d'objectifs, de moyens et de performance. L'UPVD s'est saisie de l'expérimentation pour faire évoluer le pilotage stratégique de l'établissement, avec plus de valeur ajoutée au bénéfice de la communauté éducative et de recherche, mais aussi de la réussite étudiante. L'UPVD souhaite participer à l'expérimentation forte d'un regard exigeant vis-à-vis des missions de service public et des valeurs que la politique de l'établissement soutient.

Dans cet objectif d'une valeur ajoutée au pilotage de l'établissement, l'UPVD a examiné avec la plus grande attention les propositions du ministère, en matière de ressources humaines, en matière de gouvernance ou en matière de patrimoine immobilier. L'UPVD a choisi de ne porter que des expérimentations en lien avec son offre de formation et sa stratégie budgétaire.

I. Les expérimentations liées au pilotage décisionnel de l'offre de formation

Les expérimentations proposées sont conformes avec la politique formation de l'établissement, qui poursuit la transformation de l'offre de formation en s'appuyant sur l'expertise pédagogique et de recherche de toute la communauté éducative. Les enjeux pour notre université sont de faire en sorte que notre offre de formation soit soutenable pédagogiquement, d'améliorer son attractivité, d'accompagner autant qu'il est possible le développement des territoires, d'améliorer davantage encore la réussite des étudiants. Une des modalités vise à renforcer les liens avec le rectorat et les lycées pour mieux connaître les futurs étudiants, mieux les accompagner dans leur orientation, dans

leur parcours avant et après leur entrée à l'université, avec le développement de passerelles entre nos formations internes, mais également grâce à des conventions qui faciliteront les passerelles entre les formations de nos partenaires et celles de l'UPVD.

- Cette entreprise nécessite une cartographie détaillée de l'offre et un diagnostic partagé, établi à partir d'outils fiables de pilotage à renforcer et à partager avec les composantes ;
- Avec un moyen attendu, celui de piloter, en pluriannuel, les capacités d'accueil, pour pouvoir mieux faire réussir ;
- Avec une attente particulière, celle de faire évoluer les modalités des congés pédagogiques, actuellement inadaptées à des équipes pédagogiques en forte tension ;
- Pour préparer au mieux l'évaluation HCERES à venir dans une approche plus intégrée du pilotage global de l'offre de formation de l'établissement.

II. Les expérimentations liées à une stratégie budgétaire davantage tournée vers la réalisation du projet de l'établissement

L'expérience de la gestion de l'UPVD fait apparaître la nécessité de pouvoir disposer d'un pilotage pluriannuel global. Les expérimentations proposées s'inscrivent dans cette perspective et nécessitent une vision encore plus éclairée :

- Avec la nécessité à cet effet de renforcer le travail inter-services et l'accompagnement des structures internes ;
- Avec l'exigence d'une démarche pluriannuelle qui s'appuie sur les schémas directeurs de l'établissement et sa politique globale, intégrant les dimensions investissement et fonctionnement, dont la gestion de la masse salariale et la politique pluriannuelle de recrutement associée ;
- Grâce à une meilleure analyse objectivée et partagée permettant d'accroître la qualité de prévision et d'allocations budgétaires, rendue possible par des outils plus adaptés ;
- Facilitée par une évolution du système d'allocation ministérielle vers plus de globalité et de pluriannualité.

L'UPVD souhaite expérimenter ces propositions avec ses spécificités : une SCSP parmi les plus faibles des universités de sa catégorie, un nombre très important d'antennes et de campus qui augmente très sensiblement les charges de l'établissement ou encore un tissu socio-économique peu favorable. L'UPVD gardera sa liberté d'appréciation quant au succès ou non des expérimentations qu'elle aura mises en œuvre.

Membres composant le conseil : 32
Membres en exercice : 32
Membres présents ou représentés : 24
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrage valablement exprimé : 24

Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 4

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université



Yvan AUGUET

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°04 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2023/15-12 n°05 du 15 décembre 2023 relative à la campagne d'emplois 2024 ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 28 juin 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La modification de la campagne d'emplois 2024 portant sur l'ouverture du poste de maître de conférences (MCF) section CNU 06 au sein de l'IUT au titre de l'article 26.1 du décret du 6 juin 1984.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 23
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 23	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 23	

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°05 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2023/15-12 n°04 du 15 décembre 2023 relative à l'ajustement de la cartographie des fonctions RIFSEEP ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 28 juin 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La révision de la cartographie des fonctions RIFSEEP.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 23

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,


Yvan AUGUET



PJ : Tableau récapitulatif des fonctions RIFSEEP suite à création de nouveaux postes et nouvelles fonctions

CPI : DRH / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°06 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 28 juin 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à la majorité :

➤ **La proposition d'une rétribution financière attribuée aux experts extérieurs nommés au titre de leur instruction des dossiers de candidature aux tableaux d'avancement et listes d'aptitude des personnels BIATSS de l'UPVD.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 21
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 23	Abstentions : 2
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 23	

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET

PJ : Proposition de rétribution financière susmentionnée

CPI : DRH / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°07 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération 2011-01-07 n°4 du 1^{er} juillet 2011 relative au protocole sur le temps de travail à l'UPVD ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 28 juin 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le protocole sur le temps de travail des personnels BIATSS à l'UPVD.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 23

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET

PJ : Protocole sur le temps de travail susmentionné

CPI : DRH / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°08 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2024/07-06 n°08 du 7 juin 2024 fixant les lignes directrices de gestion relatives à la politique de rémunération et indemnitaire des personnels BIATSS titulaires et des personnels contractuels ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 28 juin 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La mise à jour des lignes directrices de gestion (LDG) relatives à la politique de rémunération et indemnitaire des personnels BIATSS titulaires et des personnels contractuels au titre des fonctions attributaires de la nouvelle bonification indiciaire (NBI).**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 23
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 23	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 23	

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET

PJ : Les LDG susmentionnées

CPI : DRH / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°09 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2024/07-06 n°11 du 7 juin 2024 relative à la mise à jour de la cartographie C2 / REH pour l'année universitaire 2023/2024 ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2024/07-06 n° 13 relative à la cartographie C2/ REH pour l'année universitaire 2024/2025 ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 28 juin 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La mise à jour de la cartographie détaillée des fonctions éligibles à l'attribution de la prime C2 / REH au titre des années 2023/2024 et 2024/2025.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 23
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 23	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 23	

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET

PJ : cartographies C2 /REH susmentionnées 2023/2024 et 2024/2025

CPI : DRH / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°10 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 193 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de l'agent comptable,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les demandes d'admission en non-valeur.**

Pour une somme totale de 2404,73 euros.

Membres composant le conseil : 32	Pour : 23
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 23	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 23	

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET

PJ : demandes d'admission en non-valeur susmentionnées

CPI : Agence comptable / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°11 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de l'agent comptable,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le non recouvrement de créances relatif au titrage de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) année 2020.**

Un retard dans la transmission des données par l'employeur principal de certains agents, nous a contraint à faire une correction concernant notre déclaration Retraite Additionnelle de la Fonction Publique 2020.

Compte tenu de l'ancienneté des sommes et des enjeux financiers, la proposition est de mettre en recouvrement et donc de ne titrer que les sommes supérieures à 150€ concernant la RAFP 2020.

Membres composant le conseil : 32	Pour : 23
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 23	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 23	

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET

PJ : tableau relatif à la RAFP 2020
CPI : Agence comptable / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°12 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 28 juin 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La feuille de route du numérique 2023-2027 sous réserve de l'ajout du point suivant demandé lors du CSA du 28 juin 2024 et présenté en séance :**

« *Objectif 5.6 : Consolider et mettre à disposition l'inventaire des équipements numériques mis à la disposition des personnels et des étudiants*

L'objectif est de mettre à la disposition de la gouvernance de l'UPVD des éléments d'information transparents sur les inventaires des équipements numériques afin de permettre la production d'indicateurs pour un pilotage optimisé de ces équipements (ordinateurs, tablettes, téléphones, etc.)

Action 5.6.1 : Constituer les fichiers de suivi sur la base d'un document type qui sera complété par :

- La DSI pour les services centraux

- Toutes les structures de l'établissement disposant d'équipement informatique ; (composantes, unités de recherche, projets, etc.).

Action 5.6.2 : Communiquer au Président et à la Directrice générale des services les fichiers consolidés, annuellement »

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 23

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET

PJ : Feuille de route du numérique susmentionnée et ses annexes

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°13 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 28 juin 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à la majorité :

➤ **La réorganisation de la direction des affaires financières.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 21

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 21

Pour : 19

Contres : 2

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET

PJ : projet de service relatif à la réorganisation susmentionnée

CPI : DAF / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°14 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 28 juin 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **L'organigramme et l'intitulé du service 2024-2025, concernant l'actuel CUEF-CLC.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 21
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 21	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET

PJ : document de présentation du service
CPI : Direction / CUEF-CLC / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°15 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences exactes et expérimentales du 25 juin 2024 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 2 juillet 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La cession gratuite de matériels scientifiques pour le collège La Bressola - Mas Roselló et le collège La Bressola - Pompeu Fabra.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 21
Membres en exercice : 32	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 21	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,



[Signature]
Yvan AUGUET

PJ : Conventions de cession gratuite de matériels scientifiques susmentionnés

CPI : UFR SEE / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°16 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La demande d'aide financière – Petite Enfance auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour des travaux de rénovation et de sécurisation de la micro-crèche « Les Ecureuils ».**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 21

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET

PJ : demande d'aide financière susvisée

CPI : SAS / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



univ-perp.fr

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°17 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu les statuts de la Fondation UPVD ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu l'avis du conseil de gestion de la Fondation UPVD du 3 juillet 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La convention de mécénat entre la Brasserie Milles et l'UPVD.**

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 21

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,



Yvan AUGUET

PJ : Convention de mécénat susmentionnée

CPI : Fondation UPVD / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19